

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

---

## PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 105 Rect.

présenté par  
M. Lefrand

-----  
**ARTICLE 9**

Au début de l'alinéa 27, insérer les mots :

« Au second alinéa, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.